

Communiqué de presse

Amiens, le 8 juillet 2020

COVID -19 : 4 392 collégiens de la Somme ont bénéficié du soutien exceptionnel aux demi-pensionnaires et internes

Durant la période de confinement, la fermeture des collèges a conduit la grande majorité des demi-pensionnaires et internes à devoir prendre leur repas à domicile. Or, la confection des repas à domicile représente, pour les familles, un surcoût non négligeable par rapport au tarif pratiqué dans les restaurants scolaires.



C'est cette dépense supplémentaire que les élus départementaux ont souhaité en partie compenser en accordant une aide exceptionnelle aux familles bénéficiaires de l'allocation départementale de scolarité, dont les enfants sont demi pensionnaires ou internes.

Ce soutien exceptionnel a pris la forme d'une aide forfaitaire de 40 € pour les demi-pensionnaires et de 50 € pour les élèves internes des collèges publics, des Maisons Familiales et Rurales ainsi que des collèges privés sous contrat.

Ce sont ainsi 4 392 demi-pensionnaires et 93 internes qui ont bénéficié de cette aide, qui représente soit un total de 180 330 € .

Cette mesure figure dans le plan de relance du Département de la Somme.

Contact presse :
Éloïse Devred
03 22 71 81 33
06 11 46 81 18
e.devred@somme.fr